



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

27 Juin 2023

DELIBERATIONS ADOPTEES

SECRETARE DE SEANCE : Delphine BERTHELOT

➤ **DELIBERATION 2023-06-18 COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver le compte de gestion du Trésorier municipal au titre de l'exercice 2022 pour le Budget principal du CCAS. Ce compte de gestion visé et certifié par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes de la commune.

➤ **DELIBERATION 2023-06-19 COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D)**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver le compte de gestion du Trésorier municipal au titre de l'exercice 2022 pour le Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile. Ce compte de gestion visé et certifié par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes de la commune.

➤ **DELIBERATION 2023-06-20 COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ACCUEIL DE JOUR**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver le compte de gestion du Trésorier municipal au titre de l'exercice 2022 pour le Budget annexe de l'Accueil De Jour. Ce compte de gestion visé et certifié par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes de la commune.

➤ **DELIBERATION 2023-06-21 COMPTA ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir état annexé).
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté à cette séance relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. .
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- de décider d'annuler les crédits disponibles, après les restes à réaliser.
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

➤ **DELIBERATION 2023-06-22 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.)**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir état annexé).
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté à cette séance relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes..
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- de décider d'annuler les crédits disponibles, après les restes à réaliser.
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

➤ **DELIBERATION 2023-06-23 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir état annexé).
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté à cette séance relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- de décider d'annuler les crédits disponibles, après les restes à réaliser.
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

➤ **DELIBERATION 2023-06-24 AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

⇒ Report à nouveau pour : **445 804,03 €** affectés aux dépenses d'exploitation de l'année 2023 dont 315 524,08 € repris par anticipation au budget principal (300 000 € au CCAS et 15 524,08 € au CLIC).

➤ **DELIBERATION 2023-06-25 AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.)**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

⇒ Report à nouveau pour : **307 353,88 €** affectés aux dépenses d'exploitation de l'année 2023.

➤ **DELIBERATION 2023-06-26 AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

⇒ Report à nouveau pour **36 136,61 €** : affectés aux dépenses d'exploitation de l'année 2023 dont 2 095,10 € repris par anticipation au budget primitif 2023.

➤ **DELIBERATION 2023-06-27 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2023 ci-annexé, relatif au Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

➤ **DELIBERATION 2023-06-28 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.)**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 ci-annexé, relatif au Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

➤ **DELIBERATION 2023-06-29 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 ci-annexé, relatif au Budget annexe de l'Accueil de jour

➤ **DELIBERATION 2023-06-30 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA COMMISSION PERMANENTE**

Le Conseil d'administration, après avoir voté, 10 voix pour Madame Martine LE BAIL et 2 voix pour Madame Marie-Line RABILLER a décidé :

- De désigner Madame Martine LE BAIL comme nouveau membre de la Commission Permanente

➤ **DELIBERATION 2023-06-31 CONVENTION DE SUBVENTION 2023 DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE CCAS/PREFECTURE - ANCT**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- D'approuver les termes de la convention de subvention du PRE permettant le versement par la Préfecture, d'une subvention de 128 000 € au titre de l'année 2023, au CCAS
- D'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer ladite convention.

➤ **DELIBERATION 2023-06-32 DETERMINATION DES TARIFS 2023-2024 SEJOUR REVISION EVASION**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- D'approuver les tarifs 2023/2024 applicables du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 afférent au séjour « Révision Evasion » organisé par le Programme de Réussite Educative.

➤ **DELIBERATION 2023-06-33 ANIMATION MUSICALE POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE AUX RESIDENTS DES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- D'autoriser le Président ou son représentant à engager les dépenses correspondant à cette action.

➤ **DELIBERATION 2023-06-34 RENOUELEMENT DE L'ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.) A L'UNION DEPARTEMENTALE DES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (U.D.S.S.I.A.D.) DE LOIRE ATLANTIQUE**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'autoriser le renouvellement annuel, et ce de manière tacite, de l'adhésion du C.C.A.S. de Saint-Herblain à l'U.D.S.S.I.A.D. ainsi que le versement de la cotisation ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes formalités nécessaires dans le cadre de cette adhésion,
- de désigner le Vice-Président du CCAS, administrateur et l'Infirmière coordinatrice du S.S.I.A.D., pour représenter le S.S.I.A.D. auprès de l'U.D.S.S.I.A.D.

➤ **DELIBERATION 2023-06-35 DETERMINATION DES TARIFS 2023 AFFERENTS AU SEJOUR VACANCES ORGANISE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LES SENIORS EN PERTE D'AUTONOMIE**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver les tarifs 2023 afférents au séjour vacances organisé par le Centre Communal d'Action Sociale pour des seniors en perte d'autonomie nécessitant une prise en charge dans certains actes de la vie quotidienne.